



Engagement dans la Charte APPÉTIT

L'engagement des adhérents d'APPÉTIT

1. L'identité d'APPÉTIT

Nous vivons et produisons près de chez vous. Nous avons choisi de conserver à nos fermes une taille humaine, une dimension qui permet de construire un équilibre entre le paysan, la terre qu'il cultive et les animaux qu'il élève. Tout cela va de pair avec la pratique d'une agriculture durable respectueuse des hommes et de la terre (aujourd'hui, l'agriculture biologique et l'agriculture herbagère à faible usage d'intrants sont reconnues par la charte APPÉTIT). Ces engagements, nous les concrétisons dans nos produits en leur apportant le plus grand soin, tant pour la production que pour la transformation. Le bien être animal est pris en considération dans toutes nos pratiques.

2. Ce que nous défendons : La Charte APPÉTIT

Nous défendons collectivement une vision de l'agriculture et des valeurs qui s'expriment dans la conduite de nos exploitations et la qualité de nos produits.

La charte est plus qu'un simple label. C'est le fondement d'une filière d'approvisionnement en aliments de qualité, qui repose sur les valeurs de solidarité, d'équité, de préservation de l'environnement et de développement local.

Des aliments de qualité

Nos aliments sont sains et ils sont bons au goût. Ce sont des aliments de saison, produits selon un cahier des charges rigoureux, qui fait l'objet de contrôles (prévus par les cahiers des charges de l'agriculture biologique et du CAD « système herbage à faible usage d'intrants »). Une commission garantit la qualité gustative des aliments.

Produits à proximité

La distance entre les lieux de production, de transformation et de consommation est faible. La distribution de produits locaux réduit les besoins en emballage et en transport, et donc le coût énergétique. Les contrôles d'origine sont aisés. La relation directe avec les consommateurs est favorisée par des rencontres.

Une juste rémunération

Les prix sont négociés de façon à satisfaire le consommateur et à rétribuer chaque maillon de la filière de manière équitable. La juste rémunération de tous, producteurs, transformateurs et distributeurs, renforce la pérennité de la filière. Elle est facilitée par le faible nombre d'intermédiaires.

Un environnement préservé

Le cahier des charges impose des contraintes en matière de fertilisation, de rotation des cultures, d'utilisation des pesticides et de recours aux actes vétérinaires. Il garantit l'absence d'OGM dans les produits ainsi que dans l'alimentation animale, préconise l'utilisation d'énergies renouvelables et prévoit des engagements en faveur de la préservation et de la réhabilitation du paysage.

Un moteur pour le territoire

La mise en place d'une filière locale qui s'appuie sur des exploitations agricoles autonomes et de taille modérée est source d'emplois et de stabilité. En renforçant le tissu économique local et les liens entre les habitants, elle participe à une dynamique de territoire qui profite à tous.

3. *Ce que nous faisons :*

La fonction des adhérents d'APPETIT est d'abord de produire, transformer et mettre à disposition des consommateurs des aliments de qualité, riches de goût, de santé et d'histoire. Cependant, par leurs réalisations et leur fonctionnement, les adhérents veulent aussi contribuer à la construction d'une société plus humaine et plus juste.

La rencontre et le lien

En choisissant une démarche collective, les adhérents d'APPETIT affirment leur volonté d'échange et de communication entre paysans et consommateurs.

Ils tiennent à l'inscrire aussi dans leur lieu de vie, en ayant une participation active à la vie locale, auprès des voisins, des associations, des collectivités.

La fierté d'un travail bien fait en harmonie avec la société

Les producteurs d'APPETIT s'attachent à mettre à disposition des consommateurs des aliments de haute qualité gustative, sanitaire et environnementale. Leur contact direct avec les clients et les autres adhérents leur permet de veiller constamment à la satisfaction des consommateurs, mais aussi de renforcer leur engagement par les remarques gratifiantes et encourageantes qu'ils reçoivent.

L'emploi et l'installation en agriculture

Les producteurs s'attachent à développer un type d'agriculture accessible au plus grand nombre et préservant la vitalité du monde rural. Dans une optique de solidarité, ils appuient l'installation de jeunes agriculteurs par l'intégration dans un circuit commercial qui leur garantit débouchés et autonomie en prenant en compte la qualité de vie du producteur, sur le plan économique, social et culturel.

La santé des consommateurs, des producteurs et de leurs familles

En se fixant comme objectif de produire en respectant l'environnement, les adhérents d'APPETIT souhaitent non seulement veiller à la santé des consommateurs mais aussi à celle de leur famille. Ils considèrent que c'est une approche globale intégrant santé et environnement, qui est la plus à même de donner des garanties sanitaires à la population.

Un fonctionnement de démocratie participative

Tous les adhérents doivent être collectivement responsables de la qualité des produits livrés et des pratiques de chacun.

L'engagement du Conseil Général des Côtes d'Armor

Le Conseil général des Côtes d'Armor s'engage dans le cadre de sa politique de développement durable et de la mise en place de son Agenda 21 :

- à mettre en œuvre le projet RAFAEL tant d'un point de vue administratif, technique et financier conformément aux termes de l'accord de partenariat transnational signé avec le Chef de file du projet : le Conseil du Comté du Devon et à la convention locale conclue avec l'association APPETIT,
- à promouvoir par ses politiques le développement de filières de produits de proximité issus des démarches de développement durable de l'agriculture, notamment celles s'inscrivant dans la charte APPETIT (actuellement, agriculture biologique et agriculture herbagère à faible usage d'intrants), déclinaison locale de la Charte européenne RAFAEL,

- à promouvoir et à développer auprès des structures de restauration collective du Département l'approvisionnement avec des produits s'inscrivant dans des démarches de développement durable de l'agriculture et notamment celles s'inscrivant dans la charte APPETIT,
- à mettre en œuvre des actions de sensibilisation à l'ensemble des problématiques se rapportant au développement de filières de produits de proximité issus des démarches de développement durable de l'agriculture (développement durable, développement des territoires ruraux, connaissance des modes de production agricole...) auprès des agents du Conseil Général, auprès de la population du territoire costarmoricain et auprès de ses territoires partenaires des programmes européens et de coopération décentralisée,
- à faire connaître la démarche du projet RAFAEL auprès d'autres collectivités, institutions ou organisations non gouvernementales françaises et étrangères intéressées afin d'en disséminer les résultats.

Je m'engage en apposant ma signature à ce document à soutenir et à favoriser le développement de filières de produits de proximité issus des démarches de développement durable de l'agriculture respectant la Charte APPETIT déclinaison locale de la Charte européenne RAFAEL.

Le Président du Conseil Général,

Le Président de l'Association APPETIT,

Claudy Lebreton

Pascal Salaün



Avec la participation de l'Union Européenne
Projet cofinancé par le FEDER

